



Genève, le 17 avril 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Interdiction des feux en forêt et à proximité

En raison de la sécheresse, le risque d'incendies de forêt est fort sur tout le territoire du canton de Genève. C'est pourquoi les feux en forêt et à proximité sont interdits - y compris les sites aménagés, les emplacements de pique-niques et de grillades.

La sécheresse augmente sensiblement le danger d'incendie en forêt.

Cette disposition s'inscrit dans un contexte où il importe de ménager les espaces naturels durant une période sensible.

Cette mesure prend effet ce jour et sera maintenue tant que les conditions le justifient.

Pour tout complément d'information: M. Patrik Fouvy, directeur du service du paysage et des forêts, office cantonal de l'agriculture et de la nature, DT, T. 079 248 64 56, patrik.fouvy@etat.ge.ch.